

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 03/02/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 11.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la rénovation énergétique de la résidence Salpinte à Angers - quartier Montplaisir (49) Numéro Onagre : 2023-02-33x-00179	Bénéficiaire : PODELIHA	Avis : Favorable sous condition
<b>Liste des espèces protégées impactées :</b> <b>Faune :</b> - <i>Apus apus</i> Martinet noir                             - <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique			

**Discussion**

Le CSRPN relève que les nichoirs seront mis en façade et souhaite savoir s'il y a eu une réflexion sur l'intégration des nichoirs directement dans la structure des bâtiments.

Le porteur de projet répond ne pas toucher à la structure du bâtiment dans le cadre des travaux car il n'y a pas de réhabilitation lourde. De plus, le bâtiment est occupé et ces travaux engendrent des désagréments importants pour les locataires.

Le CSRPN précise qu'il parlait d'intégrer les nichoirs dans l'isolation plutôt qu'en façade.

Le porteur de projet indique qu'il y aura les deux. Les nids en demi-hauteur seront pour certains encastrés dans l'ITE, en particulier les lourds. Mais cela peut créer des ponts thermiques et donc impacter l'isolation des bâtiments, c'est pourquoi ils ont retenu une solution mixte. De plus, laisser des nids visibles permet de faire de la pédagogie auprès des locataires.

Le CSRPN se demande s'il y a des nids sur le marché qui intègrent cette problématique de ponts thermiques, si non cela serait intéressant à développer.

Le porteur de projet précise qu'il y a également la question du volume du nid par rapport au volume de l'isolation qui restreint la possibilité de les intégrer dans l'isolant. Les surfaces de façade concernées par les nichoirs restent très restreintes par rapport aux surfaces globales. Les balcons constituent des ponts thermiques bien plus impactant.

Le CSRPN demande si l'impact lié au fait que des oiseaux s'installent dans les nichoirs placés provisoirement sur les autres bâtiments et qui devront ensuite être redéplacés a été pris en compte.

Le porteur de projet indique s'interroger sur la possibilité de maintenir une partie des nids provisoires qui sont en casquette et les conserver en tant que nids de compensation.

Le CSRPN répond que cela est souhaitable.

Le CSRPN souhaite savoir combien de bâtiments gère Podeliha.

Le porteur de projet indique avoir 27 000 logements en Pays de la Loire.

Une démarche globale est lancée pour mieux intégrer la biodiversité aux démarches de rénovations des bâtiments du groupe et éviter ainsi les « petits » dossiers soumis en urgence.

Le CSRPN soutient cette démarche et l'appel de ses vœux. Le dossier présenté ici n'est en effet pas totalement satisfaisant sur le plan des inventaires. Les mesures proposées apparaissent cependant bien dimensionnées.

**Délibération**

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sous les conditions suivantes :

- intégrer le plus de nichoirs possible dans l'isolation ;
- réaliser des compléments d'inventaires, en particulier pour les chiroptères, sur les bâtiments faisant l'objet de travaux après le printemps 2023.

Le 06/03/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

